



## Conseil de la Ville

---

### Règlement RV-2014-13-73 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. Modification de l'article 1 « Stationnement interdit »**

L'article 1 du Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement est modifié par l'addition, après le paragraphe 352°, des suivants :

- «353° du côté est de l'avenue Sous-le-Vent, sur une longueur de 35 mètres vers le sud-est calculée à partir du coin sud-ouest du lot 2 158 363 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 8381, dans le secteur Charny;
- 354° du côté sud de la 21<sup>e</sup> Rue, sur une longueur de 55 mètres calculée à partir du coin nord-ouest du lot 2 284 690 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 138 vers l'est, dans le secteur Saint-Rédempteur;
- 355° du côté nord de la 21<sup>e</sup> Rue, de la rue des Aulnaies jusqu'au coin sud-est du lot 2 284 696 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 121, dans le secteur Saint-Rédempteur;
- 356° du côté est de la 4<sup>e</sup> Rue, sur une longueur de 10 mètres calculée à partir du coin ouest du lot 2 156 734 du cadastre du Québec vers l'ouest, dans le secteur Saint-Romuald;
- 357° du côté ouest de la rue Charles-Rodrigue, sur une longueur de 100 mètres calculée à partir de la rue de l'Écho vers le nord, dans le secteur Lévis; ».

**2. Modification de l'article 1.1 « Stationnement limité»**

L'article 1.1 du Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement est modifié par l'addition, après le paragraphe 44°, des suivants :

- « 45° le stationnement est limité à 30 minutes, du lundi au vendredi inclusivement, de 10h00 à 20h00, du côté nord-est de la rue Saint-Antoine, sur toute la façade du lot 2 432 914 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 45, dans le secteur Lévis :
- 46° le stationnement est limité à 30 minutes, en tout temps, du côté est de la rue Saint-Louis, sur une longueur de 10 mètres calculée à partir de 15 mètres vers le nord de la rue Larochelle vers le nord, face au lot 5 092 756 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 44, dans le secteur Lévis; ».

Adopté le 1<sup>er</sup> décembre 2014

(signé) Robert Maranda

(signé) Marlyne Turgeon

---

Robert Maranda, maire suppléant

---

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 10 DÉCEMBRE 2014**